



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec accueille favorablement les modifications proposées à la Loi sur les forêts concernant la responsabilité accrue de l'ingénieur forestier.

Québec, le 16 novembre 2006. L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec accueille favorablement plusieurs éléments présentés dans le projet de loi 49, déposé hier à l'Assemblée nationale du Québec par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Pierre Corbeil, ayant pour objectif d'amorcer un virage afin que le système de gestion forestière s'appuie davantage sur les compétences de l'ingénieur forestier. Il s'agit d'une orientation qui rejoint une demande maintes fois formulée par l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec.

« L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec souscrit à la modulation du contrôle des activités d'aménagement forestier, s'appuyant sur une gestion du risque, et souhaite que ce positionnement contribue à l'émergence de la gestion par objectifs et par résultats prenant appui sur une plus grande latitude professionnelle et responsabilisation de l'ingénieur forestier. », d'indiquer M. Pierre Mathieu, ing.f., président-directeur général de l'OIFQ.

Par ailleurs, l'Ordre note toutefois que le projet de loi 49 ne prévoit pas de modifier l'échéancier de la réalisation des plans généraux d'aménagement forestier 2008-2013 (PGAF). Dès le mois d'avril dernier, l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec s'est montré inquiet de l'échéancier serré découlant de la décision du Forestier en chef. Celui-ci rendra disponible les volumes de bois sur la possibilité forestière que vers la fin du mois de novembre 2006, ne laissant qu'une courte période de 4 mois afin d'intégrer ces données fondamentales et finaliser les documents de base préalables à la consultation du public. L'Ordre considère que cet échéancier serré ne représente pas les conditions gagnantes nécessaires à un travail professionnel de qualité.

L'Ordre procédera dans les prochains jours à une évaluation des effets des modifications proposées à la Loi sur les forêts sur la pratique professionnelle de ses membres.

- 30 -

Pour rejoindre M. Pierre Mathieu, ing.f., président-directeur général de l'OIFQ, composez le (418) 263-5077 ou le (418) 576-1664

*Source: François-Hugues Bernier, ing.f.
Directeur des communications et de la foresterie
Cell. : (418) 572-9802
Tél.: (418) 263-5076
Fax: (418) 650-2168
francois.bernier@oifq.com ; www.oifq.com*